Berthet Liogier Caulfuty

urbanistes - ingénieurs VRD - géomètres-experts
paysagistes - environnementalistes
experts en économie immobilière et foncière
CRÉATEURS DE LIBERTÉ, DEPUIS 1956

4.3 Plan de zonage secteur du bourg - 1/2500e

Dossier d'approbation - 29 juillet 2021

REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX

Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour. Le 29 juillet 2021 Le maire	Approuvé le : 25 janvier 2018 Révision allégée n°1 approuvée le : 29.07.2021	

Zones urbaines

- UA : zone correspondant au noyau ancien (centre-bourg) avec assainissement collectif
- UB : zone d'extension du bourg et hameaux avec assainissement collectif
- UBa : hameau du Grand Mépillat en assainissement autonome
- UE : zone destinée à l'accueil de constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif
- UX : zone reservée aux activités industrielles, artisanales, commerciales et de service
- UL : zone dédiée aux activités touristiques et de loisirs

Zones à urbaniser

- 1AU : zone destinée à recevoir une urbanisation à vocation principale d'habitat à court terme
- 2AU : zone destinée à recevoir une urbanisation à vocation principale d'habitat à long terme
- 1AUX : zone destinée à recevoir une urbanisation à vocation d'activités à court terme (extension des activités existantes)

Zones agricoles et naturelles

- A : zone agricole
- As : zone agricole stricte
- N : zone naturelle

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zones Agricoles :

- - à vocation d'habitat/bureaux/gîtes/chambres d'hôtes
- - à vocation d'artisanat

Emplacement réservé

Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation

Eléments protégés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme :

- Haies
- Boisements
- Mares
- Zones humides

Localisation des sites d'exploitation agricole (indicatif)

Bâti existant non cadastré (indicatif)

Bâti inexistant cadastré (indicatif)

Périmètre de monument historique (Ferme le Bourbon)*
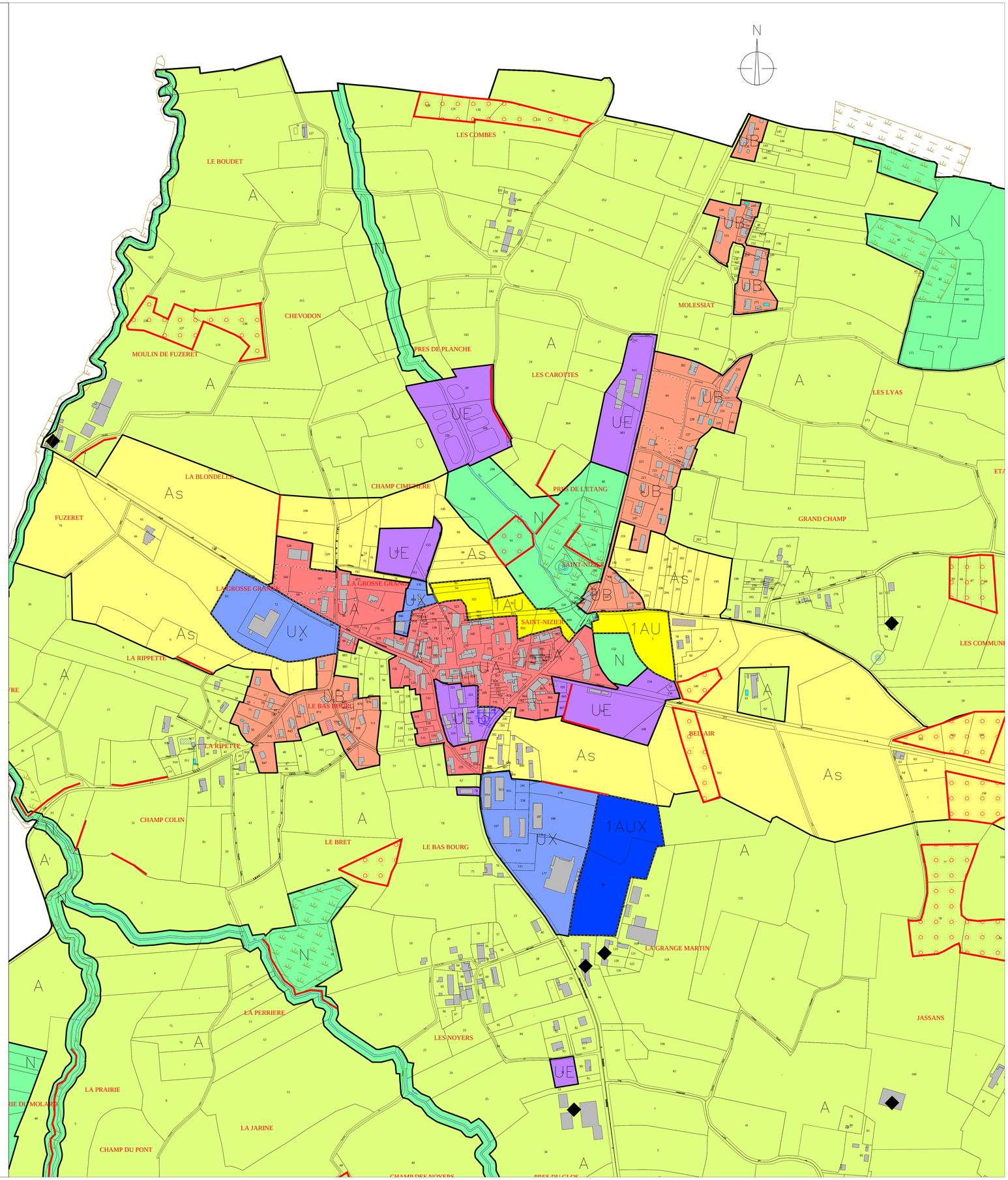
** indicatif (voir plan des servitudes d'utilité publique)*